

Pour votre sécurité, nous vous demandons de respecter les signalisations permanentes ou temporaires que vous rencontrerez le long de votre parcours.



La voie verte est un aménagement ouvert à toutes les circulations non motorisées.



Cet itinéraire est interdit aux véhicules motorisés sauf ayants droit.



Cet itinéraire est interdit aux cavaliers sauf sur les passerelles.



Ne traversez pas les champs et prairies de fauche.



Respectez les propriétés privées et les cultures. La cueillette est interdite.



Ne laissez aucun déchet.



En cas d'affluence, maîtrisez votre allure.



Gardez vos distances avec les animaux. N'enjambez pas les clôtures.



Prenez garde aux engins et aux matériels agricoles.



Signalez votre présence aux autres usagers avant de doubler.



Les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse courte.



En cas d'accident, contactez le 112.

publication Département de la Drôme / 2013 / conception Sébastien Pradel / crédits photos G. Aymard, Département de la Drôme / Imprimerie Despasse

Véloroute Voie Verte Vallée de l'Isère

Itinéraire de la V 63

La véloroute voie verte Vallée de l'Isère (V63) suit le cours de la principale rivière dauphinoise, l'Isère dont le rôle de voie de transport, ressource naturelle et frontière a été déterminant. Dans la Drôme, son cheminement des portes du Royans jusqu'à la confluence du Rhône permet de découvrir une diversité d'espaces agricoles, de sites naturels (vergers, roselières, carrières...), de faune (hérons, carpes, castors...) et de paysages (plateaux, vallons, collines...).

En traversant villes et villages vous rencontrerez une architecture aux formes, couleurs et matériaux (molasse, galets, briques, pisé...) représentatifs de la région. Fabriques, barrages, ponts, viaducs, canaux, aux architectures souvent vertigineuses marqueront votre parcours, rappelant le lien étroit entre les richesses naturelles de ce territoire, les savoir-faire, l'architecture et les hommes.

Inscrite au schéma national des itinéraires cyclables, la V.V.V. Vallée de l'Isère (V 63) reliera à terme la Drôme à la Haute-Savoie. Elle rejoint d'ores et déjà la ViaRhôna à Pont-de-l'Isère, offrant ainsi dans la Drôme un total de 109 km d'itinéraires en véloroutes voies vertes.



Véloroute Voie Verte
Vallée de l'Isère



Office de tourisme Romans/Bourg de Péage
62 avenue Gambetta
Romans sur Isère
04 75 02 28 72
www.romans-tourisme.com

Office du Pays du Royans
Aquaduc, le village, Saint-Nazaire-en-Royans
04 75 48 61 39
www.royans.com



LE DÉPARTEMENT



Conçue pour une pratique familiale, la véloroute voie verte Vallée de l'Isère traverse la Drôme sur 42 km de Châteauneuf-sur-Isère à Saint-Nazaire-en-Royans, au plus près de l'Isère. Le parcours combine 18 km de voies vertes exclusivement réservées aux véhicules non motorisés et 24 km de véloroutes qui sont des voies partagées à faible trafic. Cet aménagement d'un montant de 11,4 M€ a été réalisé par le Département de la Drôme avec le soutien financier de la Région Rhône-Alpes, d'EDF, de la Compagnie Nationale du Rhône, de Veolia, de la Communauté d'Agglomération du Pays de Romans, des Communautés de communes de Bourg de Péage et du Pays du Royans, de la commune de Bourg de Péage.

Avec cette nouvelle véloroute voie verte, le Département souhaite favoriser et sécuriser les déplacements doux, encourager la pratique loisir du vélo, du roller et de la marche et vous faire partager la beauté et la richesse naturelle de son territoire. Très belle balade à tous !

Didier Guillaume

Président du Conseil général de la Drôme
Vice-président du Sénat

Jean Serret

Conseiller général de la Drôme
délégué aux modes de transports doux



- | | | |
|--|--|---|
|  Centre historique |  Patrimoine industriel et artisanal |  Véloroute |
|  Châteaux et demeures |  Patrimoine religieux |  Voie verte |
|  Génie civil et ouvrages d'art |  Sites culturels et historiques |  Parking |
|  Patrimoine agricole et alimentaire |  Sites naturels |  Aire de pique-nique |